



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 16 décembre 2020

Interdiction temporaire de vente, détention et utilisation d'artifices de divertissement et des articles pyrotechniques ;

Interdiction temporaire de distribution, vente à emporter et transports des carburants, combustibles domestiques dans des récipients transportables, et de vente et achat de bouteilles de gaz

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le préfet de Loir-et-Cher a pris des arrêtés préfectoraux concernant les artifices de divertissement, les articles pyrotechniques et les combustibles, afin de garantir le meilleur niveau de sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, dans toutes les communes du département de Loir-et-Cher, la vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation des artifices de divertissement des catégories F1(C1) à F4(C4), des articles pyrotechniques destinés au théâtre des catégories T1 et T2, des autres articles pyrotechniques des catégories P1 et P2, et des dispositifs de lancement de ces produits **sont interdits du mercredi 23 décembre 2020 à 9h00 au lundi 4 janvier 2021 à 9h00** sur l'espace public ou en direction de l'espace public et dans les lieux de rassemblements.

Par dérogation, cette interdiction ne s'applique pas aux entreprises, dans le cadre de leur activité professionnelle.

De même, la distribution, la vente à emporter et l'achat de carburants, combustibles domestiques dans tout récipient transportable, ainsi que la distribution, la vente et l'achat de bouteilles de gaz **sont interdits du jeudi 24 décembre 2020 à 0h00 au lundi 4 janvier 2021 à 9h00**, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée en tant que de besoin avec le concours des services de police ou de gendarmerie locaux.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41